

i d e f i n

Rapport de gestion et ses annexes

2020

Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) EVOLUTION DES ACTIVITES.....	7
3) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	11
a. Commentaires à l'ACTIF.....	11
ACTIFS IMMOBILISES.....	11
ACTIFS CIRCULANTS.....	11
b. Commentaires au PASSIF.....	12
CAPITAUX PROPRES.....	12
DETTES.....	13
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	14
4) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	16
5) LES REGLES D'EVALUATION.....	17
6) LA LISTE DES GARANTIES.....	19
7) LES MARCHES PUBLICS.....	19
8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	21
9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	22
a. Structure de l'intercommunale.....	22
b. Composition des instances.....	23
10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	25
11) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT.....	26
12) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	27

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2020	Exercice 2019
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	227.755.803	227.887.545
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
Terrains et constructions	22	-	-
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	324	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	227.755.803	227.887.545
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de	282/3	188.600.307	188.600.307
<i>Participations</i>	282	188.600.307	188.600.307
<i>Créances</i>	283	-	-
Autres immobilisations financières	284/8	39.155.496	39.287.238
<i>Actions et parts</i>	284	39.155.496	39.287.238
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	-	-
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	29.349.553	32.054.946
Créances à plus d'un an	29	608.443	667.635
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	608.443	667.635
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés et commandes en cours d'exécution	36/37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	341.834	461.324
Créances commerciales	40	20.414	24.593
Autres créances	41	321.420	436.731
Placements de trésorerie	50/53	25.049.826	29.199.768
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	25.049.826	29.199.768
Valeurs disponibles	54/58	3.347.946	1.724.990
Comptes de régularisation	490/1	1.505	1.230
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	257.105.355	259.942.491

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
CAPITAUX PROPRES		10/15	169.538.969
Apport	10/11	6.354	6.354
Disponibles	110	-	-
Indisponibles	111	6.354	6.354
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	115.820.571	115.820.571
Réserves indisponibles	130/1	1.905	1.905
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	53.712.043	50.088.591
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	-
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES		17/49	87.566.387
Dettes à plus d'un an	17	76.416.558	82.537.131
Dettes financières	170/4	76.416.558	82.537.131
<i>Emprunts subordonnés</i>	170	-	-
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171	-	-
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	76.416.558	82.537.131
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Autres dettes	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	42/48	11.145.778	11.489.098
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	7.677.439	8.055.331
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	171.768	136.258
<i>Fournisseurs</i>	440/4	171.768	136.258
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	831.390	832.079
<i>Impôts</i>	450/3	831.390	832.079
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	2.465.180	2.465.430
Comptes de régularisation	492/3	4.051	746
TOTAL DU PASSIF		10/49	257.105.355
			259.942.491

b. Compte de résultats

		Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes et prestations	70/76A	28.229	7.041
Chiffre d'affaires	70	-	-
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	28.229	7.041
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et prestations	60/66A	283.009	235.680
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	-	-
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	-	-
Services et biens divers	61	133.009	117.519
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	150.000	118.162
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-254.779	-228.639
Produits financiers	75/76B	13.162.922	39.135.701
Produits financiers récurrents	75	12.796.925	14.995.127
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>12.759.346</i>	<i>14.954.358</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>6.978</i>	<i>8.059</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>30.602</i>	<i>32.710</i>
Produits financiers non récurrents	76B	365.997	24.140.574
Charges financières	65/66B	2.344.178	2.112.353
Charges financières récurrentes	65	1.888.077	2.112.353
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>1.887.683</i>	<i>2.111.881</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations</i>	<i>651</i>	-	-
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>395</i>	<i>472</i>
Charges financières non récurrentes	66B	456.100	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	10.563.966	36.794.708

		Exercice 2020	Exercice 2019
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	-	1.199.789
Impôts	670/3	-	1.199.789
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	10.563.966	35.594.919
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	10.563.966	35.594.919

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2020	Exercice 2019
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	60.652.556	57.029.104
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	10.563.966	35.594.919
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	50.088.591	21.434.185
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	53.712.043	50.088.591
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.940.513	6.940.513
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

2) EVOLUTION DES ACTIVITES

(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

Rappelons, en guise d'introduction, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 84 M€ au terme de l'exercice 2020.

Depuis 2014, les échanges d'information entre le GRDU et les IPF s'opèrent par ailleurs via une plate-forme, devenue le GIE des IPFW. Le GIE qui est opéré sur un mode paritaire (une voix par IPF) ne peut engager les IPF ; toute décision revenant in fine aux organes compétents des intercommunales de financement. En date du 18 mai 2020, le Groupement des Intercommunales Pures de Financement Wallonnes a pris la forme juridique de « société en nom collectif ». Les associés sont FINEST, FINIMO, IEG, FIGA, IPFH, IPFBW, SOFILUX et IDEFIN. Chaque membre détient une part sur un total de 8.

2018 a vu deux législations importantes impacter l'organisation de l'intercommunale. Le décret Gouvernance du 29 mars 2018 a conduit à adapter les statuts de l'intercommunale, pour les mettre en conformité, avec notamment la composition d'un nouveau Conseil d'administration formé de 20 administrateurs, et l'installation d'un Comité d'audit, qui s'est réuni une fois et a adopté sa méthodologie de travail, ainsi qu'une stratégie financière. Les obligations découlant du Règlement général sur la protection des données ont également été prises en compte en 2018.

Depuis 2018, la relation entre IDEFIN et ORES Assets évolue, dans la mesure où la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE évolue également. Le revenu d'IDEFIN est en effet fortement dépendant de la capacité d'ORES Assets à distribuer un dividende, laquelle est cadrée par la méthodologie tarifaire. Dans ce cadre, l'évolution du ratio de fonds propres d'ORES Assets est un facteur important. ORES a proposé à cet égard la conversion des parts R en parts A, qui a été validée par le Conseil d'administration en mai 2018 et opérationnalisée le 1er janvier 2019. En contrepartie, ORES garantit le paiement d'un dividende pour 5 ans à hauteur de 70% du bénéfice distribuable, équilibré par le fait qu'ORES ne sollicite plus les IPF pour des recapitalisations annuelles.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d'une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d'IDEG – électricité s'est élevée à 75% dès 2011.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d'administration a décidé de se donner la possibilité d'activer le secteur participations si le secteur

électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – électricité s'élève à 100%.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d'administration à revoir sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.940.513 €, moyennant une intervention du secteur « participations ». Cette politique reste d'application pour 2020.

Il est rappelé que la Ville de Couvin a souhaité, en 2007, se retirer du GRD Ores Assets en ce qui concerne l'électricité, ce qui implique un retrait du secteur électricité d'IDEFIN. Chacune des trois parties a mandaté un expert, en vue d'évaluer ce que chaque partie subirait en cas d'exécution de la décision prise par la Ville. Le Conseil d'administration a validé en 2016 la désignation d'un expert complémentaire. Malgré plus de 10 années d'expertise et de négociations pour tenter de rapprocher les points de vue, force est de constater qu'un accord n'a toujours pas été trouvé. L'issue de ce dossier reste donc incertaine.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur participations, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur participations au secteur gaz.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – gaz s'élève à 100%.

Les redevances de voirie étant versées directement aux communes dès 2018. Le conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rééchelonnement progressif de la dette du secteur. Dès lors aucun dividende ne pourra être distribué pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Notons que ce mécanisme permet toutefois de préserver les revenus « électricité » des associés du secteur gaz.

Pour le « gaz », aucun dividende ne pourra être distribué pour 2020, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent ORES ASSETS électricité (secteur électricité) et ORES ASSETS gaz (secteur gaz). D'autres participations sont logées dans le secteur participations, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2020) de 39 M€. Il s'agit de participations dans Engie, Suez, Wind4Wallonia, Connexio et SOCOFE.

Les actions détenues dans Engie et Suez ont continué à faire l'objet d'un suivi par le conseil d'administration. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2020 et un suivi attentif est assuré, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours.

L'intercommunale est également présente dans Win4Wallonia. Ce projet porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédiée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour). Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à Modave, pour un montant de 0,328M€. En 2020, les premiers dividendes ont été octroyés par cette société.

En janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas aller plus loin dans le partenariat avec ENGIE, en ne s'engageant pas dans la nouvelle structure proposée par ce dernier, et dénommée Walwind, et ce en raisons d'incertitudes sur le rendement à long terme, mais aussi en raison de la volonté de réserver des moyens pour des projets éoliens plus locaux, et de la volonté de mesurer des moyens pour les futures capitalisations inhérentes à ce rôle d'actionnaire d'IDEFIN pour compte des communes namuroises.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

La participation d'IDEFIN dans les gestionnaires de réseau de transport d'énergie, au travers de PUBLI-T et de PUBLIGAZ a connu une évolution importante en 2019. Le secteur du transport d'énergie est confronté à de multiples enjeux liés à la garantie d'approvisionnement et l'évolution des sources de production. Le secteur doit concilier le prix du transport en Belgique et les dividendes pour les actionnaires, tout en dégagant des marges pour investir dans le réseau de transport à l'international permettant d'assurer tant l'approvisionnement que d'intégrer de nouvelles modalités liées à l'optimisation de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, à l'instar de la Flandre et de Bruxelles, les enjeux sont :

- Consolider l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur wallon dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue (SOCOFE) ;
- Et garantir un suivi de la représentativité de tout le territoire wallon dans le holding SOCOFE, en rééquilibrant le capital en son sein ;
- Cela permettrait aussi d'assurer la diversification du portefeuille de participations des intercommunales pures de financement wallonnes.

Dans ce contexte, L'Assemblée Générale d'IDEFIN qui s'est réunie le 6 novembre 2019 a décidé de participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les parts détenues en PUBLIGAZ et les parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de nouvelles parts de SOCOFE. A l'issue de cette opération qui s'est concrétisée lors de l'Assemblée Générale de SOCOFE du 19 décembre 2019, IDEFIN, qui ne détient plus de parts en PUBLI-T ni en PUBLIGAZ, a vu sa détention de parts en SOCOFE portée à 15.537 parts représentant une participation de 2,8%.

En 2020, à la suite d'une opération de réorganisation des parts détenues en SOCOFE par l'AIESH et TRANS&WALL, IDEFIN a acquis 142 parts complémentaires dans le capital de SOCOFE.

IDEFIN a également renforcé sa position dans le secteur éolien en 2020 en décidant d'entrer dans le capital d'Activent Wallonie. La société ActiVent Wallonie créée en 2017 est le fruit d'un partenariat entre l'opérateur énergétique EDF Luminus et des intercommunales wallonnes. Cette société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables est active en Wallonie en investissant dans des projets éoliens sur le territoire des intercommunales qui y sont associées. En 2020 IDEFIN a décidé d'approuver le rachat de 5% des parts de la société ActiVent Wallonie à l'associé privé EDF Luminus, rejoignant ainsi les autres associés publics que sont IPFH, IPFBW, IEG et SOFILUX. La convention de cession des parts a été signée le 26 février 2021 et représente un investissement de près d'1 Mios d'euros.

Secteur 5 – Centrale de marché

Ce secteur gère des marchés avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie a fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève aujourd'hui à 96.

Après avoir été attribué lors de la séance du Conseil d'administration du 17 juillet 2020, le septième marché a démarré au 1er janvier 2021. Il a une durée de 2 ans et les adjudicataires des différents lots sont maintenant Electrabel pour le gaz naturel, EDF Luminus pour l'électricité haute tension et l'éclairage public et Lampiris pour l'électricité basse tension.

3) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 227.755.803 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : ORES Assets, ORES, SOCOFE, Engie, Suez, Wind4Wallonia, IPFH et Connexio. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 608.443 € d'autres créances actées dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Wind4Wallonia et Eolienne de la Fagnes.

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 20.414 € et les autres créances pour 321.420 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier 2020 à récupérer et des montants à court terme dans le cadre des prêts éoliens.

Les **placements de trésorerie** comprennent des titres à revenus fixes, des placements à terme et carnets de dépôts pour 25.049.826 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 3.347.946 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** comprennent des produits acquis pour un montant de 1.505 € correspondant à des produits financiers relatifs à 2020 et perçus en 2021.

b. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

L'assemblée générale du 18/12/2019 a décidée l'Opt-in vers le nouveau Code des sociétés et des Associations. C'est pourquoi le capital est transféré en **Apport indisponible**.

A l'issue de l'exercice 2020, il s'élève à 6.354 €. Il est souscrit à concurrence de 19.046 € et libéré à concurrence de 12.692 €.

Les actions sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 24,80 €.

768 parts		Communes		19.046 €	
Parts		Montant	Parts		Montant
8	Anhée	198,40	5	Havelange	124,00
8	Assesse	198,40	5	Houyet	124,00
10	Beauraing	248,00	32	Jemeppe-Sur-Sambre	793,60
4	Bièvre	99,20	8	La Bruyère	198,40
4	Cerfontaine	99,20	10	Les Bons-Villers	248,00
30	Ciney	744,00	12	Mettet	297,60
18	Couvin	446,40	267	Namur	6.621,60
28	Dinant	694,40	3	Onhaye	74,40
3	Doische	74,40	11	Philippeville	272,80
19	Eghezée	471,20	12	Profondeville	297,60
6	Fernelmont	148,80	3	Rochefort	74,40
9	Floreffe	223,20	77	Sambreville	1.909,60
15	Florennes	372,00	10	Sombreffe	248,00
12	Fosses-La-Ville	297,60	3	Somme-Leuze	74,40
4	Gedinne	99,20	5	Vresse-Sur-Semois	124,00
40	Gembloux	992,00	22	Walcourt	545,60
22	Gerpennes	545,60	19	Yvoir	471,20
5	Gesves	124,00			
6	Hamois	148,80	1	Aiseau-Presles	24,80
11	Hastière	272,80	1	Viroinval	24,80

Les **réserves** sont scindées en deux :

- la réserve statutairement indisponible correspondant à 10% du capital soit 1.905 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 115.818.666 €.

Le **Bénéfice reporté** passe de 50.088.591 € à 53.712.043 € à la suite de l'affectation du résultat 2020.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 169.538.969 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs – « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 76.416.558 €.

Les **dettes à un an au plus** comprennent :

- 7.677.439 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatifs à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant.
- 171.768 € de dettes commerciales (fournisseurs, jetons restant à payer au 31/12);
- 831.390 € de dettes fiscales correspondant au solde de précompte sur jetons à payer sur l'exercice suivant et à l'impôt à payer de l'exercice 2019 ;
- 2.465.180 € d'autres dettes à court terme qui se composent :
 - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville ;
 - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 2.429.180 € relatif à l'exercice comptable 2020.

Les **comptes de régularisation** d'un montant de 4.051 € se composent de précompte à imputer sur l'exercice 2020.

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 28.229 €. Ce poste est composé de la refacturation de la centrale de marché et des autres produits d'exploitation comprenant les jetons de présences perçus.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 283.009 € en 2020 contre 235.680 € en 2019.

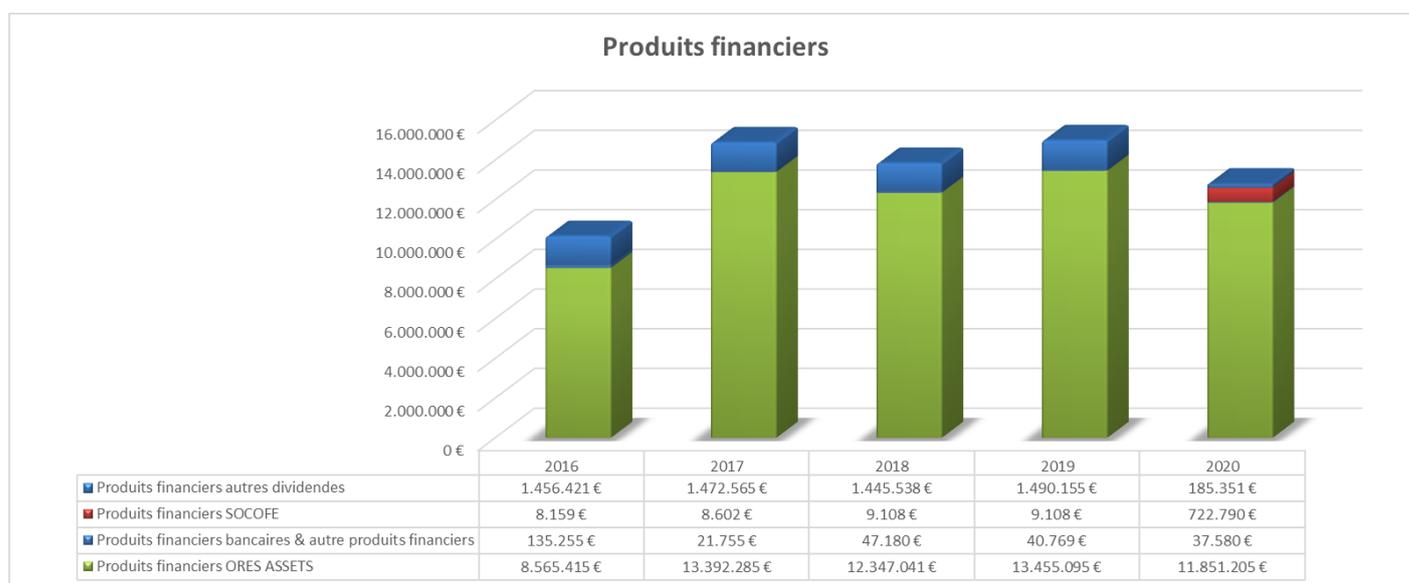
Les services et biens divers passent de 117.519 € en 2019 à 133.009 € en 2020. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Cette légère augmentation est due aux factures des honoraires pour la centrale de marché (16.500 €).

Les autres charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 150.000 € et comprennent la subvention versée au BEP.

Les **produits financiers** s'élèvent à 13.162.922 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des actions détenues dans ORES Assets, SOCOFE, Suez, et Wind4Wallonia pour 12.759.346 € ;
- les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 6.978 € ;
- les autres produits financiers s'élèvent à 30.602 € et comprennent essentiellement les intérêts des prêts obligataires consentis dans le secteur éolien.



Les **produits financiers non récurrents** s'élèvent à 365.997 et se composent de la soulte perçue à la suite de l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie avec SOCOFE.

Les **charges financières** sont de 2.344.178 € en 2020 contre 2.112.354 € en 2019.

Les **charges financières récurrentes** s'élèvent à 1.888.077€ et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS.

Les **charges financières non récurrentes** s'élèvent à 456.100€ et correspondent à la réduction de valeur sur les actions Engie afin d'ajuster la valeur comptable des actions Engie détenues en portefeuille par rapport à la cotation en bourse.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** s'élève à 10.558.966 €

L'**impôt sur le résultat** est de 0 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Suite au régime des RDT pour le dividende d'ORES ASSETS et SOCOFE, Idefin ne paiera pas d'impôts sur son bénéfice de 2020.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2020 est de 10.563.966 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 50.088.591 €, l'affectation des 60.652.556 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 53.712.043 € au bénéfice à reporter ;
- 6.940.513 € en rémunération du capital.

4) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise, sous réserve des événements dont question au point 2, dont les incidences restent incertaines à ce jour.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020. L'intercommunale continuera de mesurer en 2021 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

5) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d'application:

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'apport indisponible est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

6) LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2020
SENVION	Garantie fournisseur de Wind4Wallonia Parc éolien de Modave.	2.592 €
WIND4WALLONIA	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave et engagement complémentaire d'apport en capital de rééquilibrage en cas de non-prolongation du permis de Dour.	306.000 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage des parts sociales et tous dividendes conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	286.393 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage de créances des actionnaires conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	408.937,08 €

7) LES MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2020, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

<i>Type de marché</i>	<i>Nom du marché</i>	<i>Procédure</i>	<i>Publicité</i>	<i>Date attribution</i>	<i>Montant total du marché HTVA</i>	<i>Adjudicataires</i>
<i>Marché de fournitures</i>	Fourniture d'électricité et de gaz pour la centrale d'achat	PO	PE	16-07-20	15.188.188 €	<p>*Lot 1 (Fourniture de Gaz Naturel en Haute et Basse Pression) : Electrabel s.a., Simon bolivarlaan 34 à 1000 Brussel ;</p> <p>*Lot 2 (Fourniture du Gaz Naturel en Haute Pression et Basse Pression Logements Sociaux - Fourniture d'électricité 100% renouvelable Haute et Basse Tension Logements Sociaux) : Electrabel s.a., Simon bolivarlaan 34 à 1000 Brussel ;</p> <p>*Lot 3 (Fourniture Electricité Haute Tension 100% Renouvelable) : Luminus n.v., Koning Albert II-laan 7 à 1210 Brussel ;</p> <p>*Lot 4 (Fourniture Electricité Basse Tension 100% Renouvelable) : Lampiris s.a., Rue Saint-Laurent 54 à 4000 Liège ;</p> <p>*Lot 5 (Fourniture Electricité Eclairage Public 100% Renouvelable) : Luminus n.v., Koning Albert II-laan 7 à 1210 Brussel.</p>

Légende

PNSPP = Procédure négociée sans publication préalable
PNDAPP = Procédure négociée directe avec publication préalable
PO = Procédure ouverte
PE = Publicité européenne
PN = Publicité nationale

8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

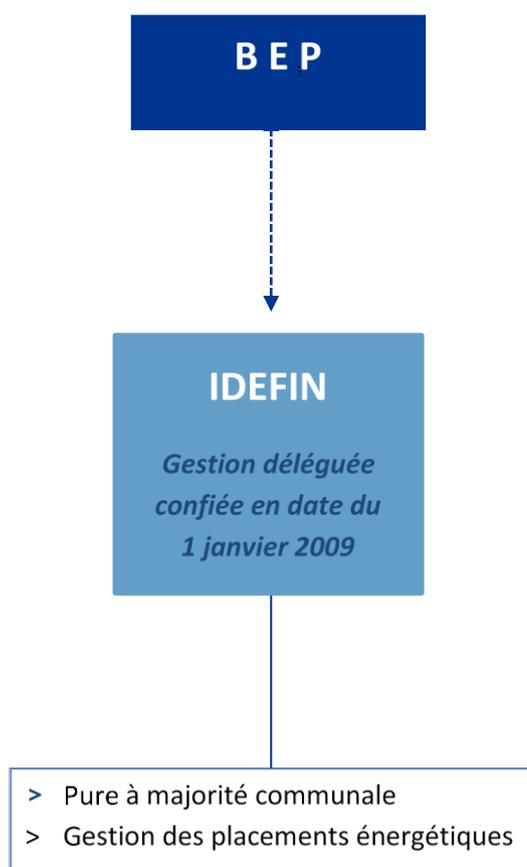
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 24 septembre 2020 ayant pour objet « Présentation de Zelda – Communauté Energie » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Laurent	Botilde
Grégory	Charlot
Etienne	Defresne
Rudy	Delhaise
Gauthier	de Sauvage (Vice-Président)
Sébastien	Humblet (Président)
Isabelle	Joiret
Fabrice	Leturcq
Franco	Mencaccini
Bernard	Meuter
Bernadette	Mineur
Jacques	Monty
Charlotte	Mouget
Albert	Navaux
Jean-Joseph	Nennen
Christian	Pirot
François	Seumoïs
Valérie	Warzée

9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure de l'intercommunale



b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :

- Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblot Sébastien
Vice-président	De Sauvage Gauthier
Administrateurs	Botlide Laurent
	Bultot Claude
	Charlot Grégory
	Defresne Etienne
	Delhaise Rudy
	Dury Pierre (<i>sortie 24/06/2020</i>)
	Joiret Isabelle (<i>entrée 23/04/2020</i>)
	Leturcq Fabrice
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Meuter Bernard
	Mineur Bernadette
	Moinnet Olivier (<i>sortie 23/01/2020</i>)
	Monty Jacques
	Mouget Charlotte
	Navaux Albert
Nennen Jean-Joseph	
Pirot Christian	
Seumois François	
Warzée Valérie (<i>entrée 23/04/2020</i>)	

- Composition du Comité d'Audit :

- Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

- Composition du Comité de Rémunération :

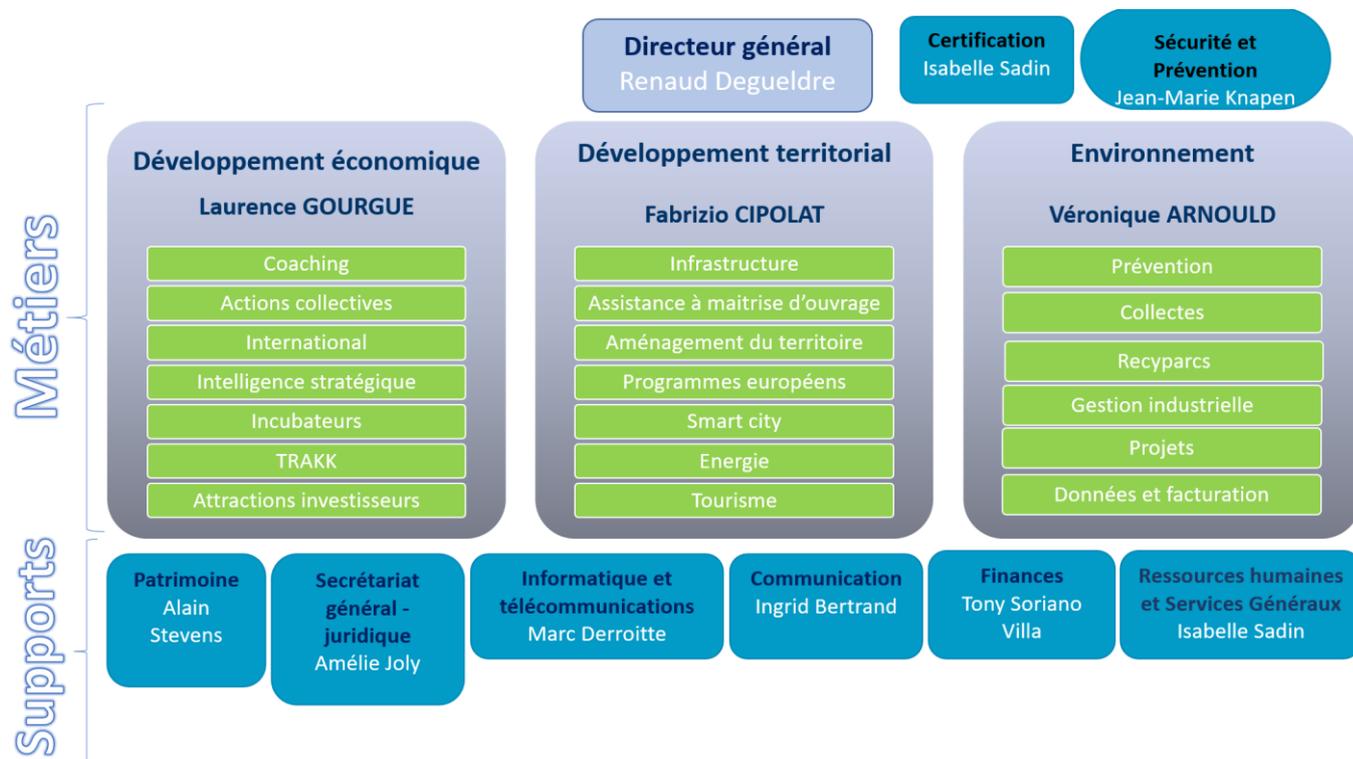
- Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.



11) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation out toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

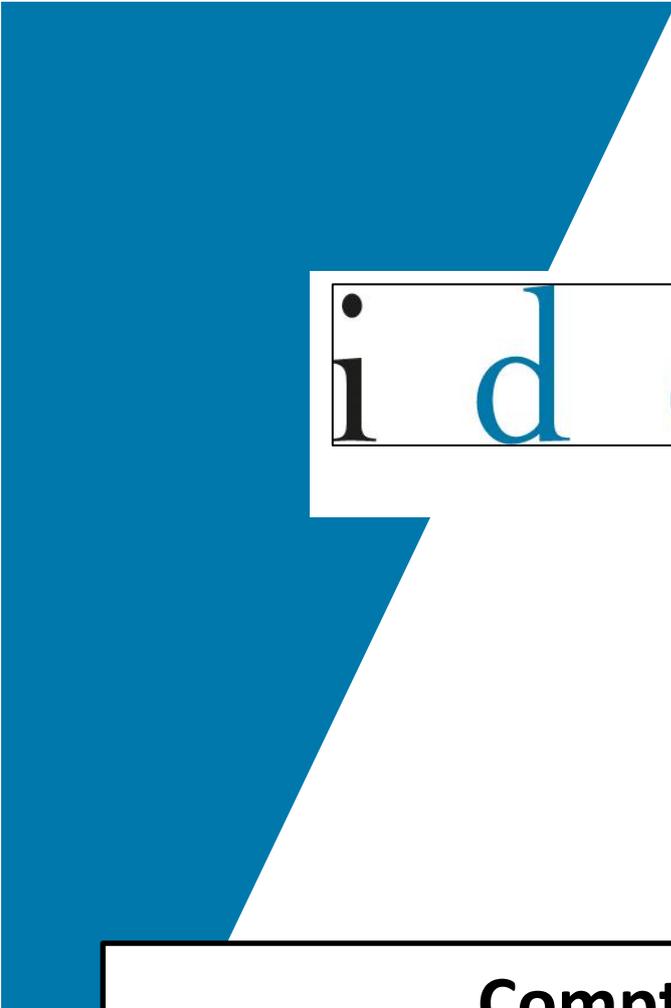
- Prendre en charge, pour le compte des Communes, **le financement de projets de maintenance et de développement** de réseaux de gaz et d'électricité ;
- Développer une politique active en matière de **placements et d'investissements** combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;
- Gérer la **montée en puissance de la participation publique** dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires ;
- Participer à un **groupement d'intérêt économique** avec les 6 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie ;
- Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;
- Mettre en place une **centrale d'achat groupé d'énergie** pour les Communes associées.

12) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés*			DEPENSES	BUDGETS prévisionnels**		
2018	2019	2020		2021	2022	2023
14.409.765	9.467.064	9.307.616	SECTEUR - Electricité	29.249.688	10.187.516	9.478.277
4.439.953	3.007.732	3.010.480	SECTEUR - Gaz	7.841.305	3.465.065	3.549.664
3.902.726	39.828.003	3.786.161	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	2.878.086	2.434.062	2.440.158
9.502	0	16.500	SECTEUR - Centrale de marché	8.250	P.M.	P.M.
22.761.946	52.302.799	16.120.757	TOUS LES SECTEURS	39.977.329	16.086.643	15.468.099

2018	2019	2020	RECETTES	2021	2022	2023
14.179.844	11.294.309	9.695.651	SECTEUR - Electricité	28.830.293	9.350.391	9.524.840
3.826.129	3.436.748	3.436.595	SECTEUR - Gaz	8.061.896	3.360.920	3.399.836
1.687.528	36.661.730	1.423.314	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	1.519.797	1.559.324	1.558.569
9.502	0	16.500	SECTEUR - Centrale de marché	8.250	P.M.	P.M.
19.703.003	51.392.787	14.572.059	TOUS LES SECTEURS	38.420.236	14.270.635	14.483.245



i d e f i n

Comptes annuels

2020

43				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0257744044	P.	U.	D.	C-app 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **IDEFIN S.C.**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0257744044**

DATE **23-01-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

	approuvés par l'assemblée générale du	24-06-21
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01-01-20	au 31-12-20
Exercice précédent du	01-01-19	au 31-12-19

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **35** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.1, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.
² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOTILDE Laurent

Rue de Warisoulx 8, 5080 Warisoulx, Belgique

Fonction : Administrateur

BULTOT Claude

Rue louis bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Fonction : Administrateur

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Fonction : Administrateur

de SAUVAGE Gauthier

Rue du pont-des-Pages 58, 5031 Grand-Leez, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

DEFRESNE Etienne

Rue du Centre 66, 5031 Grand-Leez, Belgique

Fonction : Administrateur

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4, boîte f, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

DURY Pierre

Rue des Bruyères 23, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 24-02-20

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

JOIRET Isabelle

Route de la Hesbaye 307, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23-04-20

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

LETURCQ Fabrice

Allée des Ramiers 11, 5170 Profondeville, Belgique

Fonction : Administrateur

MARIAGE Antoine

Avenue de Criel 42, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Administrateur

MENCACCINI Franco

Chaussée de Dinant 1/2, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

MEUTER Bernard

Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

MINEUR Bernadette

Rue Elie Bertrand 95, 5170 Bois-de-Villers, Belgique

Fonction : Administrateur

MOINNET Olivier

Route de Hesbaye 307, 5310 Boneffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 23-01-20

MONTY Jacques

Rue des Héritus 15, 5670 Viroinval, Belgique

Fonction : Administrateur

MOUGET Charlotte

Esplanade de L'hotel de ville 1, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

NAVAUX Albert

Rue du Paradis 1, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Fonction : Administrateur

NENNEN Jean-Joseph

Rue des Gaux 103, 5541 Hastière-par-Delà, Belgique

Fonction : Administrateur

PIROT Christian

Rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

SEUMOIS François

Rue François Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Administrateur

WARZEE Valérie

Rue Alvaux 16, 5360 Hamois, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23-04-20

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 8, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Représenté par :

1. RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

, Numéro de membre : A00898

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	227.755.802,81	227.887.545,07
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	227.755.802,81	227.887.545,07
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	188.600.307,29	188.600.307,29
Participations		282	188.600.307,29	188.600.307,29
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	39.155.495,52	39.287.237,78
Actions et parts		284	39.155.495,52	39.287.237,78
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	29.349.552,59	32.054.946,29
Créances à plus d'un an		29	608.442,50	667.635,31
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	608.442,50	667.635,31
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	341.833,99	461.323,50
Créances commerciales		40	20.413,59	24.592,65
Autres créances		41	321.420,40	436.730,85
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	25.049.825,55	29.199.767,96
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	25.049.825,55	29.199.767,96
Valeurs disponibles		54/58	3.347.945,79	1.724.989,83
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.504,76	1.229,69
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	257.105.355,40	259.942.491,36

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>87.566.386,87</u>	<u>94.026.975,43</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	76.416.558,02	82.537.131,30
Dettes financières		170/4	76.416.558,02	82.537.131,30
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	76.416.558,02	82.537.131,30
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.145.777,52	11.489.098,03
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	7.677.439,37	8.055.330,81
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	171.768,13	136.258,49
Fournisseurs		440/4	171.768,13	136.258,49
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	831.390,48	832.079,19
Impôts		450/3	831.390,48	832.079,19
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	2.465.179,54	2.465.429,54
Comptes de régularisation	6.9	492/3	4.051,33	746,10
TOTAL DU PASSIF		10/49	257.105.355,40	259.942.491,36

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	28.229,46	7.040,99
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	28.229,46	7.040,99
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	283.008,57	235.680,31
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	133.008,57	117.518,77
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	150.000,00	118.161,54
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-254.779,11	-228.639,32

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	13.162.922,33	39.135.700,71
Produits financiers récurrents		75	12.796.925,19	14.995.127,17
Produits des immobilisations financières		750	12.759.345,78	14.954.357,71
Produits des actifs circulants		751	6.977,52	8.059,41
Autres produits financiers	6.11	752/9	30.601,89	32.710,05
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	365.997,14	24.140.573,54
Charges financières	6.11	65/66B	2.344.177,62	2.112.353,46
Charges financières récurrentes		65	1.888.077,36	2.112.353,46
Charges des dettes		650	1.887.682,68	2.111.881,33
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	394,68	472,13
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	456.100,26	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	10.563.965,60	36.794.707,93
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77		1.199.789,36
Impôts		670/3		1.199.789,36
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	10.563.965,60	35.594.918,57
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	10.563.965,60	35.594.918,57

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	60.652.556,48	57.029.103,88
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	10.563.965,60	35.594.918,57
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	50.088.590,88	21.434.185,31
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	53.712.043,48	50.088.590,88
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	6.940.513,00	6.940.513,00
Rémunération de l'apport	694	6.940.513,00	6.940.513,00
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Ores Assets SCRL SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0543.696.579					31/12/2019	EUR	17.099.635.819	129.349.869
	Parts sociales A Electricité secteur com	204.201	0,31	0,00				
	Parts sociales A Electricité secteur Nam	8.410.883	12,68	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur commun	36.512	0,05	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur Namur	1.885.373	2,84	0,00				
Ores SCRL SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971					31/12/2019	EUR	524.284	0
	Parts	1	0,00	0,00				
ENGIE SA Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie France 13542107651					31/12/2019	EUR	40.930.000.000	1.649.000.000
	Actions	242.220	0,00	0,00				
Suez (Environnement) SA Tour CB 21 - Place de l'Iris 16 92040 Paris la Défense Cedex France					31/12/2019	EUR	9.288.200.000	609.200.000
	Action	122.232	0,00	0,00				
Socofe SA Avenue Maurice-Desteny 13/2 4000 Liège 1 Belgique 0472.085.439					31/12/2019	EUR	685.271.106	38.287.467
	Parts A	15.537	2,80	0,00				
Wind4wallonia SCRL Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles 1 Belgique 0553.486.057					31/12/2019	EUR	5.051.958	2.018.240
	Parts A	11.454	7,20	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devis e	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Connexio SC Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	Parts	1	1,00	0,00	31/12/2019	EUR	250.000	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	19.500.000,00	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	5.549.825,55	29.199.767,96
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	5.549.825,55	29.199.767,96
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

- **PARTS A**

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES
Anhée	8
Assesse	8
Beuraing	10
Bièvre	4
Cerfontaine	4
Ciney	30
Couvin	18
Dinant	28
Doische	3
Eghezée	19
Fernelmont	6
Floreffe	9
Florennes	15
Fosses-La-Ville	12
Gedinne	4
Gembloux	40
Gerpennes	22
Gesves	5
Hamois	6
Hastière	11
Havelange	5
Houyet	5
Jemeppe-Sur-Sambre	32
La Bruyère	8
Les Bons-Villers	10
Mettet	12
Namur	267
Onhaye	3
Philippeville	11
Profondeville	12
Rochefort	3
Sambreville	77
Sombreffe	10
Somme-Leuze	3
Vresse-Sur-Semois	5
Walcourt	22
Yvoir	19
Aiseau-Presles	1
Viroinval	1
Total	768

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	7.677.439,37
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	7.677.439,37
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	7.677.439,37

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	43.926.939,32
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	43.926.939,32
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	43.926.939,32

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	32.489.618,70
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	32.489.618,70
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	32.489.618,70

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	27.703.017,34
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	27.703.017,34
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	27.703.017,34
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	829.764,02
Dettes fiscales non échues	9073	1.626,46
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	150.000,00	118.161,54
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Produits divers (W4W, prêts obligataires...)		30.601,89	32.710,05
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Charges diverses - Frais bancaires		394,68	472,13

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	365.997,14	24.140.573,54
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	365.997,14	24.140.573,54
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		454.162,50
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	365.997,14	23.686.411,04
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	456.100,26	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		(-)
Charges financières non récurrentes	(66B)	456.100,26	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	456.100,26	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		(-)

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>308.592,00</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	308.592,00
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

	Codes	Boekjaar
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	695.330,08
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

	Codes	Exercice
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	188.600.307,29	188.600.307,29
Participations	9262	188.600.307,29	188.600.307,29
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	59.485,43
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.445,00
95061	2.828,39
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

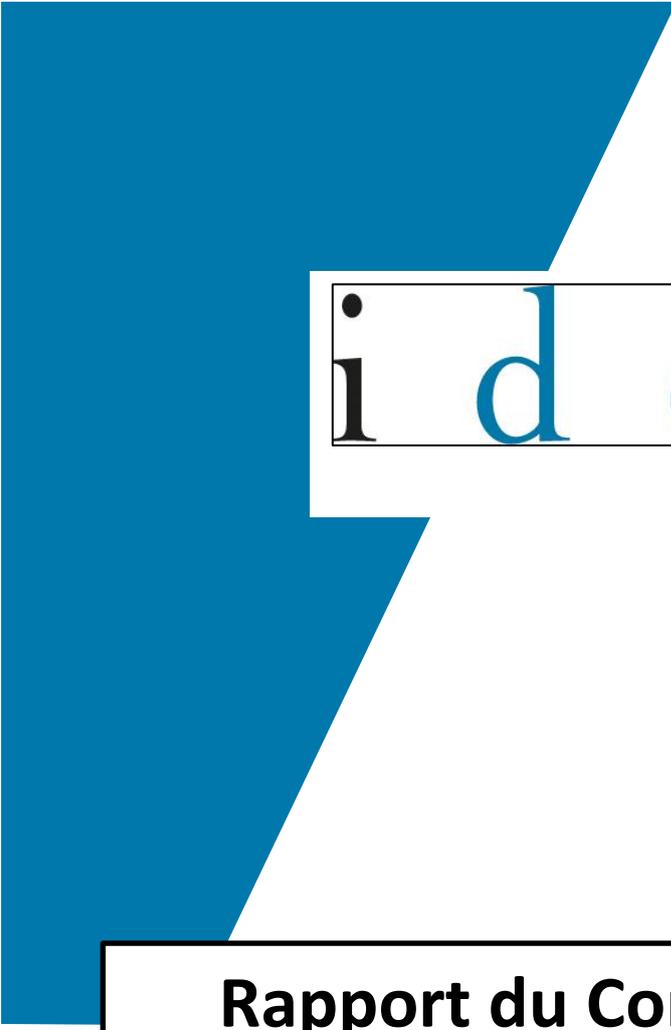
Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion



i d e f i n

Rapport du Commissaire Réviseur

2020

CHAINIAUX Guy
RONSMANS Olivier
CREMER Guy
LOTTIN Steve*
BUTACIDE Nicolas*
Réviseurs d'Entreprises
Associés

MERCENIER Denis*
CHIANDUSSI Youri*
Experts-comptables et
Conseils fiscaux Associés

GARNY Henri
Réviseur d'Entreprises
Honoraire

IDEFIN SC
A l'attention de l'organe d'administration
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 NAMUR

Naninne, le 30 mars 2021.

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Nous avons exécuté la mission de contrôle des comptes de l'Intercommunale « IDEFIN » SC qui nous a été confiée par son Assemblée générale.

Cette mission a été réalisée dans le respect des normes de révision qui s'appliquent en Belgique aux Réviseurs d'Entreprises.

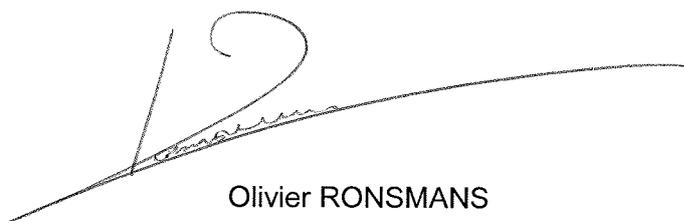
Ainsi, nous avons analysé les risques et les incertitudes qui auraient pu avoir un impact sur les comptes annuels, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne, nous avons réconcilié les soldes des différents comptes de bilan en recherchant d'éventuelles surévaluations d'actifs ou sous-estimations de passifs, nous avons contrôlé le respect de la césure d'exercice et nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des charges et produits.

Nous souhaitons remercier Monsieur Tony Soriano Villa et ses collaborateurs pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée durant nos travaux. Nous tenons également à souligner la grande qualité de leur travail.

Sous réserve d'éventuelles modifications que vous souhaiteriez apporter à ces comptes annuels, nous déclarons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils nous ont été présentés, feront l'objet d'une certification sans réserve de notre part.

Ils présentent un bénéfice de l'exercice à affecter de **10.563.965,60 euros** et un total bilantaire de **257.105.355,40 euros**.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information concernant notre mission et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Administrateurs, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Ronsmans', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Olivier RONSMANS

IDEFIN

Situation au 31 octobre 2020

Rapport à l'organe d'administration
concernant la distribution d'un acompte sur dividende

1. Introduction

L'organe d'administration propose, conformément à l'article 26 des statuts ainsi qu'à l'annexe n° 2A1 de la société, de distribuer un acompte sur le dividende qui sera octroyé sur les résultats de l'exercice.

Conformément à l'article 7 :213 du Code des Sociétés et des Associations (CSA), nous avons procédé à un examen limité de l'état ci-joint résumant la situation active et passive intermédiaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020, dont le total du bilan s'élève à 257.047.394,43 EUR.

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établi sous la responsabilité de l'organe d'administration, afin de lui permettre d'évaluer si le bénéfice disponible, tel que défini à l'article 7 :213 CSA ci-dessous, est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte sur dividende de 4.511.333,00 EUR.

Le texte de l'article 7 :213 CSA est le suivant :

- « Les statuts peuvent donner à l'organe d'administration le pouvoir de distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Cette distribution ne peut avoir lieu que par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, ou sur le bénéfice de l'exercice précédent si les comptes annuels de cet exercice n'ont pas encore été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves existantes et en tenant compte des réserves à constituer en vertu de la loi ou des statuts.
- Elle ne peut en outre être effectuée que si, au vu d'un état, évaluée par le commissaire et résumant la situation active et passive, l'organe d'administration constate que le bénéfice calculé conformément à l'alinéa 2 est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte.
- Le rapport d'examen limité du commissaire est annexé à son rapport de contrôle. La décision de l'organe d'administration de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêtée la situation active et passive.
- Lorsque l'acompte excède le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, il est, dans cette mesure, considéré comme un acompte à valoir sur le dividende suivant. ».

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux recommandations de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité.

L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la direction. L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

Nous nous sommes également assurés que les statuts prévoient expressément que l'organe d'administration peut distribuer un acompte sur dividende.

3. Événements survenus après la clôture intermédiaire

A la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la direction, il ne s'est produit depuis le 31 octobre 2020, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

4. Limitations concernant la répartition bénéficiaire

Conformément à l'article 7 :211 CSA, un prélèvement d'un vingtième au moins du bénéfice net doit être affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

Conformément à l'article 7 :212 CSA, aucune distribution ne peut être faite si, à la suite d'une telle distribution, l'actif net devient inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Pour l'application de cette disposition, la partie non amortie de la plus-value de réévaluation est assimilée à une réserve légalement indisponible. Par actif net, il faut entendre le total de l'actif, déduction faite des provisions et dettes, et sauf cas exceptionnels, à mentionner et à justifier dans l'annexe des comptes annuels des montants non encore amortis des frais d'établissement et des frais de recherche et développement.

Conformément à l'article 7 :213 CSA, l'attribution d'un acompte sur dividende ne peut se faire que sur le bénéfice de l'exercice en cours ou sur le bénéfice de l'exercice précédent si les comptes annuels de cet exercice n'ont pas encore été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves existantes et en tenant compte des réserves à constituer en vertu de la loi ou des statuts.

5. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état ci-joint résumant la situation active et passive pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020.

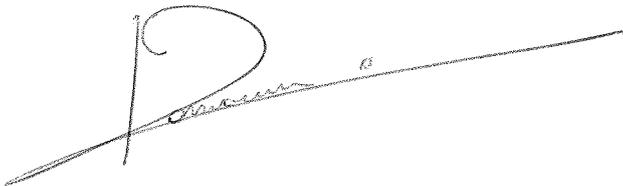
Le bénéfice de l'exercice repris dans la situation intermédiaire au 31 octobre 2020, réduit de la perte reportée/majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales ou statutaires est supérieur au montant de l'acompte sur dividende proposé.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif de l'organe d'administration et des actionnaires de la société, dans le cadre du projet de distribution d'un acompte sur dividende comme décrit ci-dessus et en peut être utilisé à d'autres fins.

Conformément à l'article 7 :213 CSA, il devra être annexé au rapport de révision des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020.

Fait à Naninne, le 2 décembre 2020.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire,
représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Ronsmans', written over a horizontal line.

Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

Annexe : 1

Situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2020
--

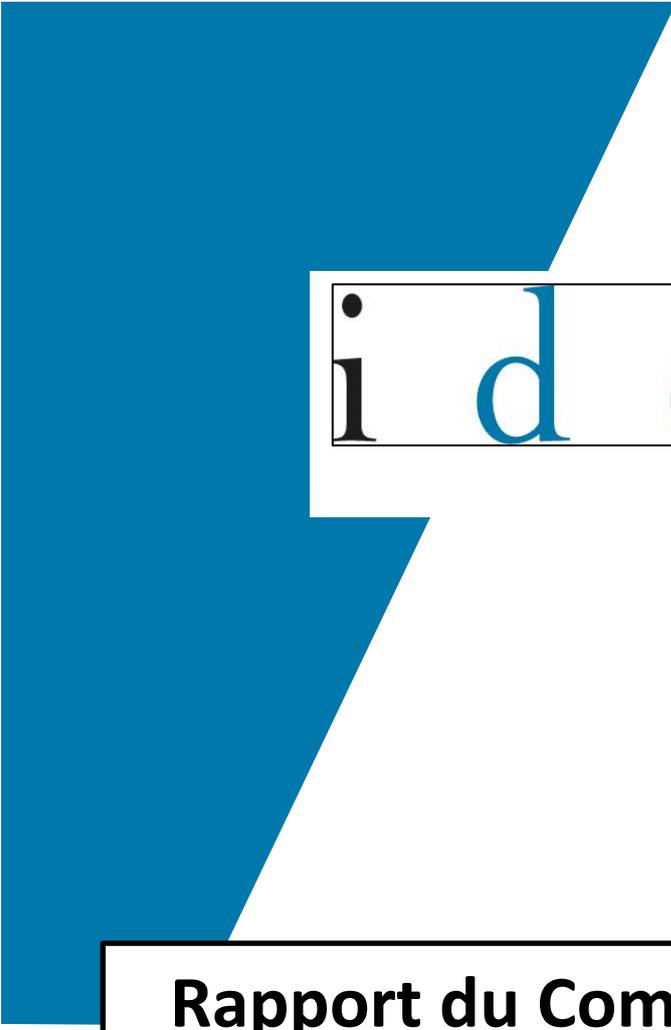
ACTIF

EUR	31-10-20
Immobilisations financières	226.914.305,11
Créances à plus d'un an	667.635,31
Créances à un an au plus	263.601,20
<i>Créances commerciales</i>	119,94
<i>Autres créances</i>	263.481,26
Placements de trésorerie	27.299.660,49
Valeurs disponibles	1.899.294,79
Comptes de régularisation	2.897,53
TOTAL ACTIF	257.047.394,43

PASSIF

EUR	31-10-20
Capital	6.354,25
Réserves	115.820.570,80
Bénéfice reporté	50.088.590,88
Résultat exercice en cours	251.671,45
Provisions pour risques et charges	0,00
Dettes à plus d'un an	82.537.131,24
Dettes à un an au plus	8.218.075,81
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	7.329.658,10
<i>Dettes commerciales</i>	20.768,19
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	831.649,52
<i>Autres dettes</i>	36.000,00
Comptes de régularisation	125.000,00
TOTAL PASSIF	257.047.394,43

R



i d e f i n

Rapport du Comité de Rémunération

2020

IDEFIN

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021

Groupe Communes

Monsieur Grégory CHARLOT, Administrateur, **présent**
Monsieur François SEUMOIS, Administrateur, **présent**
Monsieur Albert NAVAUX, Président, **présent**
Monsieur Rudy DELHAISE, Administrateur, **présent**
Monsieur Jean-Joseph NENNEN, Administrateur, **excusé**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f., **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité du BEP, **présent**
Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales du BEP, **présent**

2.1 Rapport du Comité du rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 35 des statuts d'IDEFIN et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir annuellement et approuver un rapport d'évaluation qui sera approuvé par le Conseil d'administration du 29 avril 2021.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Ce rapport doit être transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion conformément à l'article L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13 §3alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la première Assemblée Générale doit entendre le rapport de gestion.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations fait parties intégrantes du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Modalités des rémunérations des mandats :**

○ **Période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Article L5311-1 §6 et annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 11.426,94 € non indexé ou 19.504,64 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 19.894,30 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	19.796,91€ brut annuel indexé* soit 1.625,39 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 et 1.657,86 € mensuel indexé* pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020	Mensuelle
Vice-Président du Conseil d'administration	<i>Article L5311-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 8.570,21 € non indexé ou 14.628,48 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 14.920,73 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	5.032,77 € brut annuel indexé * soit 413,21 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 et 421,46 € mensuel indexé* pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 et 217,63 € indexé* pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020	206,60 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 210,73 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	Article L5311-1 §12 alinéa 2 du Code de la démocratie locale 125 € non indexé ou 213,36 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 217,63 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	206,60 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 et 210,73 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indice 1,741 avril 2020

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 3 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence à dater du 1er janvier 2020. L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunération :**

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

• **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	-

3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration d'IDEFIN et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général f.f.

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f.

Avenue Sergent Vrithoff, 2
B-5000 NAMUR

Tél. : +32(0)81/71 71 71

Fax : +32(0)81/71 71 00

Info@bep.be

www.bep.be

i d e f i n